



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 14 décembre 2018

Présents :

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr GARSOU, ff, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr DERU, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Monsieur DELVAUX

La Présidente, ff, Madame TARGNION, ouvre la séance et prononce le huis clos à 14h05'.

HUIS CLOS

1. Election des membres du nouveau collège de zone

Le nombre de membres du collège est fixé à six, la répartition politique est calculée suivant la clé D'Hondt.

Le conseil procède à l'élection des six membres du nouveau collège.

Les membres sont désignés, à la proportionnelle, comme suit :

- Madame DELETTRE, Bourgmestre de Spa (MR)
- Monsieur NIX, Bourgmestre de Welkenraedt (MR)
- Monsieur DROUGUET, Bourgmestre de Herve, (MR)
- Monsieur GODIN, Bourgmestre de Pepinster, (MR)
- Madame TARGNION, Bourgmestre de Verviers, (PS)
- Madame DEJARDIN, Bourgmestre de Limbourg, (PS)

L'annexe 1 « Composition politique » du règlement d'ordre intérieur du Collège sera modifiée et ratifiée lors de la première séance du nouveau collège.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,


Secrétaire

M. TARGNION


Présidente, ff